

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : 28

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Madame DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES** : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Philippe LERMINEZ est nommé secrétaire de séance.

## ENFANCE- PETITE ENFANCE- AFFAIRES SCOLAIRES

18 – 12 décembre 2022

### ***18. Convention d'objectifs et de financements entre la commune de Moissac et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Tarn et Garonne – Axe 1 « fonds publics et territoire » « accueil et accompagnement des enfants en situation de handicap et des enfants en difficulté »***

Rapporteur : Madame GAYET.

**Considérant** la signature de la convention entre la CAF de Tarn et Garonne et la Mairie de Moissac pour les périodes précédentes concernant l'action du service AED-AESH autour de l'accueil et de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap, d'enfants en difficulté ou présentant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

**Considérant** le bilan positif de cette action et la reconduction avec avis favorable du projet établi par la CAF de Tarn et Garonne.

**Considérant** que la commune de Moissac, afin de pouvoir assurer une continuité dans la mise en œuvre de ce projet et ainsi permettre l'amélioration du travail d'inclusion des enfants en situation de handicap et d'accompagnement des enfants en difficulté sur ses structures d'accueil municipales, a renouvelé sa demande d'aide de financement à la CAF du Tarn et Garonne pour l'année 2022.

**Considérant** que ce projet est retenu dans le cadre de fonds « Publics et Territoire » Axe 1 de la CAF de Tarn et Garonne relatif à la mise en œuvre de projets spécifiques visant à renforcer l'inclusion d'enfants en situation de handicap et l'accompagnement d'enfants en difficulté.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention entre la commune de Moissac et la CAF de Tarn et Garonne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme  
Moissac, le 14 décembre 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Philippe LERMINEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :